



PREFETE DE LA SARTHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N° 74 – SEPTEMBRE 2016

SOMMAIRE

DIRECTION de l'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Arrêté du 22 septembre 2016, portant délégation de signature à Monsieur Stéphane FEUILLARD en qualité de Directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation de la SARTHE.

Arrêté du 22 septembre 2016, portant délégation de signature à Monsieur Jean-François NOURRISSON en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de Le Mans les Croisettes.



**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

**DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE
BRETAGNE- NORMANDIE-PAYS DE LOIRE**

**Arrêté du 22 septembre 2016 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane FEUILLARD
en qualité de Directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation
de la SARTHE**

Vu le Code de Procédure Pénale notamment en ses articles R 57-8 à R 57-9

Vu le Décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés du 3 avril 2012 de nomination et de prise de fonction de Monsieur Yves LECHEVALLIER en qualité de Directeur Interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 3 avril 2012

Vu l'arrêté du 19 septembre 2016 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 22 février 2008 de nomination et de prise de fonction de Monsieur Stéphane FEUILLARD à compter du 15 avril 2008 en qualité de faisant fonction de Directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation de la Sarthe

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 4 décembre 2008 de nomination et de prise de fonction de Monsieur Stéphane FEUILLARD à compter du 1^{er} janvier 2009 en qualité de Directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation de la Sarthe

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 23 juin 2014 portant mutation de Madame Catherine MOONS à compter du 1^{er} juillet 2014 en qualité d'Adjointe au Directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation de la Sarthe

Arrête :

Article 1er

Monsieur Yves LECHEVALLIER, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Rennes, donne délégation de signature à Monsieur Stéphan FEUILLARD, Directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation de la Sarthe, pour tout acte ou décisions relatifs à la gestion individuelle ou collective des personnes placées sous main de justice, des personnels et ressources humaines, à la gestion économique et financière du service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Sarthe, ainsi qu'aux relations partenariales et de communication développées au service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Sarthe, et ce dans la limite des fonctions et attributions confiées au Directeur Interrégional

Article 2

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Stéphan FEUILLARD, délégation de signature est donnée à Madame Catherine MOONS Adjointe au Directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation de la Sarthe

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Sarthe

Fait à Rennes, le 22 septembre 2016

Le Directeur Interrégional
des Services Pénitentiaires de Rennes,



Yves LECHEVALLIER

DISP RENNES

18 bis, rue de Châillon
CS 23131
35031 RENNES CEDEX
Téléphone : 02 56 01 86 44



**DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

**DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE
BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE**

**Arrêté du 22 septembre 2016 portant délégation de signature à Monsieur Jean-François
NOURRISSON en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de Le Mans les Croisettes**

Vu le Code de Procédure Pénale notamment en ses articles R 57-8 à R 57-9

Vu le Décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés du 3 avril 2012 de nomination et de prise de fonction de Monsieur Yves LECHEVALLIER en qualité de Directeur Interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 3 avril 2012

Vu l'arrêté du 19 septembre 2016 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 27 juillet 2016 portant mutation de Monsieur Jean-François NOURRISSON à compter du 1^{er} septembre 2016 en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de Le Mans les Croisettes

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 20 mai 2014 portant mutation de Monsieur Stéphane GLAPPIER à compter du 1^{er} juillet 2014 en qualité d'Adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Le Mans les Croisettes

Arrête :

Article 1er

Monsieur Yves LECHEVALLIER, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de Rennes, donne délégation de signature à Monsieur Jean-François NOURRISSON, Directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Le Mans les Croisettes, pour tout acte ou décisions relatifs à la gestion individuelle ou collective des personnes placées sous main de justice, des personnels et ressources humaines, à la gestion économique et financière de la maison d'arrêt de Le Mans les Croisettes, ainsi qu'aux relations partenariales et de communication développées à la maison d'arrêt de Le Mans les Croisettes, et ce dans la limite des fonctions et attributions confiées au Directeur Interrégional.

Article 2

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Jean-François NOURRISSON, délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane GLAPPIER Adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Le Mans les Croisettes.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Sarthe.

Fait à Rennes, le 22 septembre 2016

Le Directeur Interrégional
des Services pénitentiaires de Rennes

Yves LECHEVALLIER



DISP RENNES

18 bis, rue de Châtillon
CS 23 131
35031 RENNES CEDEX
Téléphone : 02 56 01 66 44